

## Séance ordinaire du Conseil Communal du 14 décembre 2020

*Présidence : Barbara Rochat*

### **Procès-verbal**

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 02.11.2020
3. Préavis 15/2020 – Budget 2021
4. Préavis 16/2020 – Modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir
5. Préavis 17/2020 – Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public
6. Préavis 18/2020 – Réponse de la Municipalité à la motion « Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal »
7. Communication municipalité
8. Communication de la Présidente et du bureau
9. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale et la Presse. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Sont excusés :** Jean-Charles Fresquet, Olivier Maggioni, Catherine Roulet, Manuela Schlatter, Isabel Taher Sellés

**Sont présents :** 60 conseillères et conseillers

### 1. Approbation de l'ordre du jour 14.12.2020

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

- La Présidente annonce la démission Madame Nadège Longchamp du groupe PLR, ce qui induit son retrait de la commission des finances
- Monsieur Alfred Belet propose Monsieur Marc Maillard qui accepte le mandat

#### **Pas d'autre modification de l'ordre du jour demandée**

La discussion n'est pas demandée.

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 2.11.2020

La Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité, le PV est accepté avec deux abstentions**

### 1. Préavis 15/2020 – Budget 2021

La Présidente invite Monsieur le Syndic à prendre la parole.

**Intervention :** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic fait quelques commentaires d'introduction sur le budget 2021 (**voir document exhaustif en annexe**). Celui-ci présente un excédent de charges de CHF 1'982'000 qui dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 2'400'000. En comparaison les budgets 2019 et 2020 présentaient des autofinancements positifs 2.8 et 3.6 millions. Malgré la situation sanitaire et économique tendue, la Municipalité est déterminée à maintenir autant que possible des prestations de qualité pour la population. Les 10 dernières années ont été marquées par de nombreux investissements afin d'adapter les infrastructures à l'importante évolution démographique. La Municipalité n'a aucun contrôle sur les charges de la péréquation, sur les charges liées aux transports publics ainsi que sur les charges liées aux implications légales de la scolarité et l'accompagnement des élèves, entre autres. Sur le plan des revenus, il a été pris en compte la situation économique défavorable due à la pandémie en réduisant de 10% les entrées fiscales des personnes physiques, par exemple. Il est de bon ton d'insister que sur un budget de 54.5 millions, une petite moitié peut être maîtrisée par la Municipalité, le solde étant des participations et subventions dues à des collectivités publiques pour un montant de 26 millions. Depuis mai 2019, les associations de communes et le Canton sont en négociation sur une nouvelle répartition de la facture sociale qui se nomme désormais « participation à la cohésion sociale » et sur le montant de la part communale à ces dépenses. Un dialogue

constructif entre partenaires institutionnels a permis d'arriver à un rééquilibrage financier de 150 millions par année en faveur des communes, notamment en raison de la réduction de la participation des communes à la cohésion sociale. Ce montant cible sera atteint en 2028, voire 2026 si les finances cantonales le permettent. Une refonte complète du système péréquatif sera certainement une négociation parmi les plus importantes de la prochaine législature. Continuer ainsi n'est plus possible, l'acceptable étant déjà dépassé. Présentation d'un PPT sur le résultat de fonctionnement 2011-2021 mis en annexe au PV

La Présidente remercie Monsieur le Syndic et invite le Président et rapporteur de la commission des finances, Monsieur Cédric Mottier, Président de la commission, à donner lecture des parties principales du rapport de la Commission des Finances. Monsieur Mottier interviendra également lors de la lecture du budget, point par point pour nous faire part des commentaires de la CoFin sur des rubriques concernées.

➤ **Monsieur Cédric Mottier donne lecture du reflet des débats de la CoFin**

Le débat sur le budget aura lieu dans un deuxième temps, lors de sa lecture. A ce stade seules les questions de compréhension seront acceptées. La discussion générale est ouverte sur le budget 2021, pages 2 à 14 et page 40 à 55, du préavis.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe à la lecture du budget 2021, rubrique par rubrique, elle prie les membres du Conseil d'intervenir durant cette lecture, en précisant s'il s'agit d'une question, d'une remarque ou d'une demande d'amendement. La Présidente attire l'attention sur les dispositions de l'article 85, alinéa 3 du règlement du CC, à savoir : « les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10 % d'un poste existant, ne peuvent pas être adoptés avant que la Municipalité et la CoFin ne se soient prononcées ». Monsieur Mottier interviendra en début de chaque dicastère pour lire les commentaires de la CoFin (voir rapport de la CoFin).

➤ **La Présidente donne lecture du Budget 2021, rubrique par rubrique :**

**Compte 2 – Finances**

**Question** Monsieur Marc Maillard a une question sur le compte 210 – impôts au sujet des droits de mutation. Dans les comptes 2019 figurait un montant de CHF 1'000'000, au budget 2020, un montant de CHF 1'200'000, aujourd'hui le montant est de CHF 1'400'000. La première question : dans le canton de Vaud, les droits de mutation s'élèvent à 2.2% des transactions dont le 50% peuvent être récupérés par la commune, soit 1.1%. les 1.4 millions correspondent-ils au 1.1% ou au 2.2% ? La 2<sup>ème</sup> question, si les droits sont d'environ 1 à 1.4 millions de droits de mutation, peut-on en déduire qu'il y a en moyenne entre 50 millions et 100 millions (en fonction de la réponse à la question 1) de transactions immobilières sur le Mont ? Avec l'arrivée du SAF et les différents terrains qui sont en cours de vente, ne peut-on pas imaginer qu'il y aura également une augmentation de ces droits et que le chiffre mentionné est un peu sous-évalué?

**Réponse** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : l'essentiel des droits de mutations pour 2021 sera dû par le syndicat, actuellement il y a environ 100 millions de droits de mutation et une estimation a été établie, donc la commune pourrait récupérer environ CHF 500'000 au maximum.

**Question** Monsieur Marc Maillard ne comprends pas le chiffre de CHF 500'000 évoqué en regard des 100 millions.

**Réponse** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic indique que le calcul a été effectué par le boursier et n'a pas d'autres explications.

**Compte 3505**

**Question** Madame Eliane Parolini-Sutter concernant le 3901 souhaite savoir à quoi est attribuée l'augmentation du montant « Imputations internes traitements du personnel »

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal : augmentation est due à l'augmentation des temps des collaborateurs de la piscine, suite à l'augmentation des horaires d'ouverture.

### **Compte 3511**

**Question** Monsieur Christophe Vincent Corbaz souhaite savoir si, notamment pour l'Auberge Communale, les tenanciers ont demandé des baisses de loyer suite à la situation Covid ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique que la Municipalité a octroyé 2 loyers mensuels à toutes les entreprises qui louent un local à la commune.

**Question** Monsieur Cédric Mottier demande concernant la réduction des loyers commerciaux des entreprises sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, qu'en est-il sur la deuxième partie ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal précise qu'il n'y a pas eu de réduction sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, celle-ci a été octroyée sur la 2<sup>ème</sup> et rappelle qu'au niveau du Canton, les RHT ont été plus sollicitées sur la deuxième partie de l'année. Monsieur Menétrey précise également que la Municipalité a décidé de supprimer pour l'année prochaine (2021) la taxe poubelle et taxes sur les débits de boisson.

### **Compte 3514**

**Question** Madame Yolanda Muller Chabloz souhaite savoir comment se répartissent les charges du bâtiment entre les communes et n'a pas vu de répartition des charges d'entretien et de réparations courantes, dans le budget « SDIS la Mère ».

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal rappelle, ainsi qu'évoqué l'année passée, qu'il n'y a pas de facturation intercommunale sur les frais des services du feu, chaque commune prend en charge les frais de ses propres bâtiments (chaque commune a un bâtiment à entretenir). Si cette répartition devait être demandée, elle le serait pour tous les bâtiments communaux et le Mont ne serait pas gagnant dans ce cas.

**Question** Madame Yolanda Muller Chabloz souligne que le bâtiment du Mont est plus important et sert également à des véhicules utilisés par les autres communes.

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal rappelle que les véhicules d'intervention sont offerts par l'ECA et qu'un amortissement est payé par l'ECA.

**Réponse** Monsieur André Guex, Municipal indique que des calculs ont été fait à ce sujet il y a trois ans et que cela coûterait environ 10'000 de plus au Mont si une demande de répartition au m2 était faite aux autres communes.

### **Compte 430**

**Question** Monsieur Philippe Hayward souhaite savoir s'il existe un listing sur les projets de réfection des routes correspondant à ce budget de CHF 575'000 ?

**Réponse** Monsieur Jacques Marchand, Municipal souligne que la réfection des routes, concerne soit des routes où le constat a déjà été fait, soit des routes qui pourraient poser problème durant l'année qui vient. Il n'y a pas de listing précis concernant des routes spécifiques ; il s'agit d'un montant à disposition pour l'entretien (pas la construction).

**Le préavis 15/2020 est mis au vote.**

Acceptent : 54

Refusent : 0

S'abstiennent : 5

➤ **Le préavis 15/2020 est accepté**

## **4. Préavis 16/2020 – Modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir**

La Présidente invite le Président-rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

➤ **Monsieur Philippe Hayward donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée.

**Le préavis 16/2020 est mis au vote.**

- **Le préavis 16/2020 est accepté à l'unanimité**

<b>5. Préavis 17/2020 – Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public</b>
--

La Présidente invite le Président-rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Alfred Belet donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la CoFin.

- **Monsieur Jean-Pierre Moser donne lecture du rapport de la CoFin**

**Intervention** Monsieur Jacques Marchand, Municipal souligne la remarque de la CoFin qui « ne conteste pas que pour que la Zone industrielle en Budron demeure attractive pour les entreprises, il est important que le périmètre concerné soit bien équipé. Cela passe certes par un éclairage public adéquat », ce qui paraît en contradiction avec les conclusions du rapport. Déjà en 2017, les 300 entreprises du secteur ont demandé à la commune que la zone soit équipée d'un éclairage public. Cette demande a paru légitime à la Municipalité dans la mesure où les entreprises concernées paient des impôts communaux, sur le site travaillent 2'800 personnes, dont 300 à 400 citoyens vivant au Mont. Par ailleurs on compte une trentaine de logements, deux centres de formation, deux garderies, les ateliers d'une fondation, une école de danse etc. Si l'on veut encourager les personnes concernées à prendre les transports publics, il est nécessaire qu'un éclairage leur donne un sentiment de sécurité, notamment à la mauvaise saison, entre 17h00 et 7h00 du matin. Pour toutes ces raisons, la commune du Mont-sur-Lausanne se doit d'être équitable avec les autres secteurs en équipant la zone industrielle en Budron d'un éclairage public qui répond aux critères les plus avancés sur le plan technique.

La discussion est ouverte

**Intervention** Monsieur Richard Nicole rappelle à Monsieur Marchand et au Conseil que l'ensemble des personnes morales de la commune ne payent que 2'000'000 d'impôts.

La parole n'est plus demandée.

**Le préavis 17/2020 est mis au vote.**

Acceptent : 29

Refusent : 22

S'abstiennent : 7

- **Le préavis 17/2020 est accepté**

<b>6. Préavis 18/2020 – Réponse de la Municipalité à la motion « Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal »</b>
---

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Jean-Pierre Muller donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La discussion est ouverte

**Intervention** : Monsieur Marc Maillard, relaie le commentaire de Monsieur Jean-Charles Fresquet : La motion présentée demandait à la municipalité une action pour contribuer à la visibilité des entreprises montaines en cette année très particulière. Il est très agréable à Monsieur Fresquet de pouvoir dire que l'action entreprise par la Municipalité correspond à l'esprit de la motion déposée. Même si la motion parlait d'un support papier, la Municipalité a pris la décision de changer cela en mettant sur pied un support internet, beaucoup plus moderne et plus pérenne, et de plus, elle s'est engagée à en assurer la mise à jour permanente en s'appuyant sur le registre des entreprises. Monsieur Fresquet remercie ses collègues d'avoir démontré leur intérêt pour le tissu économique local en acceptant de céder leurs jetons de présence pour cette cause et ensuite remercie la Municipale en charge pour l'action entreprise. En conclusion, recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée.

**Le préavis 18/2020 est mis au vote.**

- **Le préavis 18/2020 est accepté à une large majorité et 7 abstentions**

## **7. Communications de la Municipalité**

La Municipalité a publié ses communications sur le site réservé.

**Madame Laurence Müller Ahtari**, Municipale présente un PPT sur le schéma directeur du développement territorial. Cette année a été compliquée par la situation mais également face à un développement qu'il fallait maîtriser sur le terrain. Sur décision de la Municipalité, le calendrier a été retardé pour la partie vision et stratégie. Le projet démarrera avec la prochaine législature pour la partie opérationnelle. Les nouveaux élus travailleront sur la finalisation de la stratégie avec les anciens durant la phase de transition. Les rapports sur les différentes politiques (scolaire, logement, stationnement, etc) sont à bout touchant et seront amenés dans les prochains mois. Madame Müller Ahtari fait un point de situation sur le développement de la commune sur une slide de la présentation des quartiers.

**Monsieur Michel Amaudruz, Municipal** fait un retour sur l'intervention de Madame Nadège Longchamp au sujet des éco-points du Grand-Mont et du Rionzi (pet et aluminium) : la politique de récolte des déchets a été largement expliquée à la CCU et à la commission ad'hoc et au Conseil lors des derniers postulats sur le sujet. La politique de récolte des déchets voulue par la Municipalité ne prévoit pas d'étendre et de diversifier les Eco-point tant du point de vue de leur nombre que pour le type de déchets récoltés. Les Eco-points non surveillés sont une source de problèmes récurrents : pas de respect de la propreté des lieux, plusieurs heures de nettoyage chaque jour. Jusqu'à il y a quelques années, un molok destiné à la récolte du PET se trouvait au Grand-Mont, les coûts d'évacuation étaient faramineux, pour l'évacuation devait intervenir un camion-grue, de plus le tri était de très mauvaise qualité, le PET mélangé avec toute sorte d'autres plastiques et déchets, idem pour l'alu. Ceci pour des déchets qui peuvent facilement être stockés dans les ménages et retournés dans tous les commerces alimentaires. La question concernant le collège du Mottier, il s'agit de poubelle privée et il y a de la surveillance et la réaction des concierges et enseignants est rapide, l'absence de surveillance est justement le gros problème des éco-points. Concernant le papier et les petits cartons sont acceptés dans les molok. Les ouvertures ne sont pas plus grandes pour que les usagers ne puissent pas y introduire de grands cartons pliés au maximum mais qui reprennent très vite leur format initial diminuant la capacité du molok. Pour l'éco-point du Rionzi et les moloks incendiés non remplacés, l'entretien courant des moloks est assuré par la commune, mais en ce qui concerne leur remplacement, comme ils appartiennent aux copropriétaires du quartier, il est de leur responsabilité de les remplacer. Le coût est estimé entre CHF 35 et 40'000, d'autres investissements étant nécessaires, la copropriété a pris la décision de reporter ces travaux. Déchetterie mobile : dans les quartiers denses et pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer à la déchetterie de Manlout, la déchetterie mobile les mêmes déchets. Dans ce cas il n'y a pas de problème de tri, celle-ci est surveillée. Toutes ces prestations ont un coût qui est

répercuté par le bais de la taxe déchets. Monsieur Amaudruz rappelle qu'avec les efforts consentis, la taxe a pu être diminuée de CHF 10 pour les privés et CHF 20 pour les entreprises. La directive « déchets » distribuée en tout ménage chaque année rappelle toutes ces instructions. Présentation du PPT sur l'adhésion du Mont à la charte des jardins.

**Monsieur Jacques Marchand, Municipal** revient sur la dernière séance et la question de Monsieur Yann Muller, point 14 du PV de la dernière séance et concernant la route de Manlout et le chemin caillouteux entre la ferme et la déchetterie qui sépare le chemin piétonnier. Monsieur Muller souhaite connaître les coûts d'entretien de ce tronçon et les possibilités d'une réfection définitive. Le ruissellement des eaux suite aux orages a raviné la partie centrale. Le service a fait le nécessaire une première fois et de même lors d'un autre orage. Cette bande a été stabilisée par des restes de bitume mais ce n'est pas satisfaisant. Il est envisagé de cimenter les cailloux sur le budget de réfection des routes. Si cela ne fonctionne pas, un préavis devra être élaboré dans le cadre d'un coût supplémentaire.

## 8. Communications de la Présidence et du Bureau

La Présidente passe la parole au vice-président.

**Monsieur Jean-Marie Urfer, Vice-Président** revient sur les habitudes d'ouverture des commissions par la Présidence du Bureau. Monsieur Urfer demande aux Conseillères et Conseillers d'où vient ce mode de faire, et s'il y a des raisons particulières à procéder ainsi. Rien ne figurant au règlement à ce sujet et s'il s'agit uniquement d'une tradition, la pratique pourrait évoluer, même si procéder de cette manière a un sens en début de législature, de nouveaux membres du Conseil débutant leur activité dans les commissions, ensuite, une délégation de ce protocole aux présidents des commissions pour donner les informations qui sont toujours les mêmes pour l'essentiel. Quel est l'avis de l'Assemblée ?

**Intervention** Monsieur Gérard Mojon, en tant qu'ancien Président ne peut pas dire d'où vient cette habitude, mais signale qu'actuellement, à l'ouverture d'une commission celle-ci ne sait pas qui peut la présider. C'est la commission en cours de discussion, qui va décider de qui va la présider. Une autorité quelconque doit ouvrir la séance, raison pour laquelle la présidence du Conseil installe les commissions. D'autres solutions existent, au niveau du Grand-Conseil, les groupes désignent les personnes qui vont représenter le groupe au sein de la commission et il y a toujours une première personne nommée qui ouvrira la séance et mettra la présidence en jeu. Dans la plupart des cas, cette personne prend la présidence de la commission.

**Réponse** Monsieur Jean-Marie Urfer, cette solution paraît facile à mettre en œuvre, chaque groupe désignant déjà ses représentants, il suffirait qu'il désigne son N°1. La présidence de la commission étant communiquée par le Bureau, la personne responsable de l'installation serait ainsi déterminée. Monsieur Urfer demande s'il n'y a pas d'opposition à ce que ce mode de faire devienne la nouvelle tradition.

**Intervention** Monsieur Daniel Besson demande à ce que le Bureau vienne lors du prochain Conseil avec une proposition formelle qui puisse être discutée et votée.

**Intervention** Monsieur Marc Maillard remercie de la proposition et signale qu'il faudrait prévoir une procédure d'installation d'une commission, au moment de l'envoi des convocations, cette procédure soit transmise avec le nom de la personne pressentie pour ce rôle.

**Intervention** Monsieur Gérard Mojon relève qu'au Grand-Conseil cette marche à suivre est transmise au premier nommé qui la passe au Président de la commission. Monsieur Mojon souhaite profiter que le mode de faire est repensé pour mettre sur la table le sujet de la signature des rapports. Il n'est à son avis pas utile que l'ensemble des commissaires signent les rapports. Par exemple au niveau du Canton, les rapports sont signés uniquement par le Président et le Rapporteur. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec le document, il fait un rapport de minorité ou s'exprime en plenum.

**Intervention** Monsieur Marc Maillard relève qu'il avait déjà exprimé cette possibilité, revoir les PV et ses notes.

**La Présidente** revient sur le début de la séance et remercie Mme Nadège Longchamp pour son travail et Monsieur Maillard pour sa désignation à la CoFin. Madame Barbara Rochat en profite également pour

remercier le staff du bureau qui a œuvré le dernier dimanche de novembre au dépouillement. Avant le jour J, nous ne savions pas si les 8 personnes du bureau seraient à même d'être là, l'appel qui a été lancé aux Conseillères et Conseillers pour venir nous seconder si nécessaire « au pied levé » a été un grand succès. Merci à toutes et tous, même si ce dimanche là vous avez pu rester au chaud à la maison. Les élections communales approchent, tous les groupes et les futurs conseillères et conseillers vont partir en campagne. La Présidente aimerait partager un article qui l'a fait sourire (auteur Alain Rebetz) : *« Il est difficile d'aimer la politique, sans avoir une certaine tolérance pour l'hypocrisie, le mensonge, les faux-semblants, la dissimulation, qui sont les armes fréquentes et nécessaires, surtout les deux dernières et tout l'art du politicien ou de la politicienne, soyons épicène, consiste à limiter leurs usages pour des buts dont il n'aura pas à rougir... »*. La Présidente souhaite à toutes et tous une bonne campagne et à chacun de faire en sorte de ne pas avoir à rougir. Comme il est impossible de transmettre ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année autrement que de vive voix, Madame Rochat aurait préféré le faire le verre à la main, durant l'agape traditionnelle qui est reportée à des temps meilleurs.

## 9. Propositions individuelles et divers"

**Intervention** : Monsieur André Muller revient sur la problématique de la route de Manloud. Le béton ne sera pas une solution. Il faudra mettre de l'asphalte pour que cela tienne.

**Intervention** Madame Nadège Longchamp remercie Monsieur Amaudruz sur les précisions apportées. Relève que sur l'éco-point du Grand-Mont il est signalé « carton refusé ». Par ailleurs, Madame Longchamp trouve dommage que la municipalité ne puisse rien faire sur la remise en état des containers parce que cet état de fait est imputé à la commune par le public.

**Intervention** Monsieur Philippe Hayward revient sur ce qui a déjà été dit et signale qu'il est surpris qu'il n'y ait pas de listing sur les travaux routiers prévus.

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal signale que les containers seront prévus à la rénovation du Mottier B

**Intervention** Madame Ariane Annen Devaud remercie la Municipalité d'avoir donné suite à la motion de Monsieur Fresquet. Demande à Madame Laurence Muller Achtari d'avoir les slides du PPT au nom de la CCU.

**Réponse** Madame Laurence Muller Achtari signale que les entreprises ont reçu un courrier leur annonçant cette possibilité et leur signalant de fournir une présentation écrite et leur logo. Concernant le PPT, c'est OK

**Intervention** Monsieur Christophe Blanc a noté que le plan d'investissement n'est pas au budget. A vu de l'investissement pour la rénovation du collège du Mottier B, qui est de CHF 19.5 millions, et pour le futur collège de Champ d'Olie, de CHF 35 millions, « les 3 danseuses » a coûté CHF 45 millions, le nouveau collège de Rionzi CHF 17 millions, Monsieur Blanc aimerait lors d'un prochain conseil avoir une vue des concepts qui sont derrière et une explication sur la manière de calculer les estimatifs. Par exemple le fait que de mettre un étage sur un bâtiment est plus cher que d'en construire un neuf ou un collège revient aussi cher que trois autres.

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal signale que le collège de Rionzi a eu un coût de CHF 17 millions, la rénovation totale, y compris énergétique du Mottier B est estimée à CHF 19 millions et comprend une surélévation pour une augmentation de 14 classes. La superficie du Mottier est beaucoup plus importante que celle de Rionzi. Des estimations plus précises seront faites, mais le chiffre annoncé a été établi selon le nombre de classes. Le collège de Champ d'Olie aura entre 20 et 24 classes, une UAPE, une salle de gym, le calcul est fait en fonction des volumes à ce stade.

**Intervention** Monsieur Christophe Blanc, se contentera de ça pour ce soir mais y reviendra.

**Intervention** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal informe l'Assemblée qu'il ne sera pas candidat à la Municipalité aux prochaines élections. La relève qui s'annonce sera très compétente, c'est pourquoi

Monsieur Amaudruz pourra consacrer son temps au développement de l'espace rural, activité qui lui tient particulièrement à cœur.

La parole n'est plus demandée

**Contre appel :**

Sébastien Gremion est présent

**La prochaine séance aura lieu le 15 février 2021, la Présidente clôt la séance à 22h40.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 janvier 2021

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**La Présidente**



Barbara Rochat



**La Secrétaire**



Nathalie Penso